

## CALENDRIER DES JOURS FERIES LEGAUX ET DE L'ASSURANCE EN 2021

---

Vendredi	1 <sup>er</sup> janvier	Nouvel An	(L)
Lundi	5 avril	Lundi de Pâques	(L)
Samedi	1 <sup>er</sup> mai	Fête du Travail	(L) (*)
Dimanche	9 mai	Journée de l'Europe	(L) (*)
Jeudi	13 mai	Ascension	(L)
Lundi	24 mai	Lundi de Pentecôte	(L)
Mercredi	23 juin	Fête Nationale	(L)
Dimanche	15 août	Assomption	(L) (*)
Lundi	1 <sup>er</sup> novembre	Toussaint	(L)
Vendredi	24 décembre	Veille de Noël	(A)
Samedi	25 décembre	Noël	(L) (*)
Dimanche	26 décembre	Saint-Etienne	(L) (*)

L = jour férié légal

A = jour férié de l'assurance

(\*) La Fête du Travail (1<sup>er</sup> mai), et Noël (25 décembre) tombent sur un samedi. La Journée de l'Europe (9 mai), l'Assomption (15 août), et la Saint-Etienne (26 décembre) tombent sur un dimanche.

En vertu des dispositions légales applicables (articles L.232-3 et L.232-6 du Code du Travail), ces jours seront remplacés par 5 jours compensatoires à prendre endéans les 3 mois qui suivent les jours fériés.

Ceci porte à **40,5**

- 26 jours de congé légal
- 9,5 jours de repos (sous réserve d'une nouvelle Convention Collective de travail)
- 5 jours de congé compensatoire

l'ensemble des jours de congé et de repos pour 2021.

\*\*\*\*

Luxembourg, le 7 décembre 2020